



N° Convocation : CNV_FAS_00013

CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021 -SESSION 1-

Etablissement : Faculté Abulcasis des Sciences Infirmières et du Management Hospitalier
Filière : Infirmier Anesthésie de Réanimation
Semestre : S2

Cher (e) étudiant (e),

Vous êtes convoqué(e) aux examens de la session 1 du semestre 2 de la Faculté de **Infirmier Anesthésie de Réanimation** qui aura lieu le **14 au 23 Juin 2021** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Entrée :
- Bâtiment : Parking
- Etage : Etage -1
- Zone : FASIMH
- Rangée : Rangée 1
- Emplacement : 13

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début De la première épreuve :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : DARIS Malak
- N° d'inscription : INS-FASIMH00009052/2020
- CIN/Passeport : G17375

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module | Date Examen | Heure début |
|-------|---|-------------|-------------|
| 1 | Infrastructure Sanitaire et Programmes d'Activité Sanitaire | 14/06/2021 | 08h30 |
| 2 | Physiologie de la Nutrition et Puériculture | 16/06/2021 | 08h30 |
| 3 | Pathologie | 18/06/2021 | 08h30 |
| 4 | Eléments Des Sciences Sociales et Sciences Juridiques | 21/06/2021 | 08h30 |
| 5 | Développement Humain et NTIC-II | 23/06/2021 | 08h30 |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens